

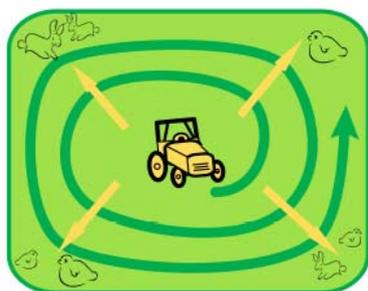
Protection des faons de chevreuils

Dès le mois de mai, et jusqu'en juin, les chevreuils mettent bas. Les chevrettes choisissent le plus souvent des parcelles en herbe pour donner naissance à leurs faons. Pendant les premiers jours de leur vie, ceux-ci restent totalement immobiles et ne se lèvent qu'au moment où leur mère vient les allaiter.

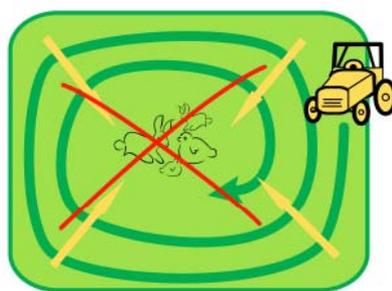
Avant les fauches, et afin de protéger les faons, diverses actions sont menées par les chasseurs. Par exemple certaines parcelles peuvent être "balisées" au moyen de lampes de chantier ou différents autres moyens. Alertée, les chevrettes inquiètes déplaceront leurs faons dans des parcelles sans danger. Un passage dans un champ, avec un chien bien dressé, permet également de déplacer les faons découverts.

Quelques jours avant de procéder à la fauche, si possible l'avant-veille, nous demandons aux agriculteurs de contacter un chasseur de la région ou d'avertir le garde chasse qui fera le nécessaire, particulièrement dans les endroits où des chevreuils ont été régulièrement observés.

La fauche des parcelles en commençant par le centre (cf. schémas ci-dessous), et en s'éloignant vers les extérieurs, permet dans bien des cas de faire fuir les animaux. Au contraire, une fauche vers l'intérieur concentre les animaux dans les derniers andains où ils se font plus facilement faucher. Cette méthode donne de bons résultats et permet d'épargner les faons, les lièvres et de nombreux autres animaux vivant au sol. Nous ne pouvons qu'encourager cette pratique qui ne provoque aucune contrainte.



Fauche centrifuge



Fauche centripète

Il est également primordial, à cette période sensible de mise bas et de nidification, de ne pas laisser divaguer les chiens. Le chevreuil et le lièvre, ont tout à gagner de l'engagement de chacun pour leur protection. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

N° de téléphone des gardes-chasse :

Région	Gardes-chasse des sections	Téléphone
Franches-Montagnes et Clos-du-Doubs	J.-P. Monnerat	079 344 71 44
Ajoie	G. Choffat	079 344 71 22
Vallée de Delémont	J.-C. Schaller	079 344 71 33
Pour le Jura bernois	M. Sébastien Balmer	079 222 40 25

Commission de protection de la fédération cantonale jurassienne des chasseurs, Martial Farine